

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 MARS 2018 (18H30)

Président : Monsieur FONTERAY Jean-Luc, Maire

Présents : Monsieur BURTEAU Gilles – Mesdames BERTRAND Catherine - DESBAS Cathy – Monsieur MALDEREZ Alain - Mesdames MENDEZ Emmanuelle - MILAN Marie-Laure –Monsieur THEVENOUD Guy - Madame BAILLY Monique - Messieurs BARITEL Cédric - MOREAU Didier

Excusés : Mesdames COURTOIS Nadine – THOMAS Céline – Monsieur MEUNIER Julien

Monsieur MALDEREZ Alain est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 27 février 2018.

- VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES :

Comme évoqué à la réunion du 27 février 2018, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux des 3 taxes directes locales :

- Taxe d'habitation : 7,54 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 12,49 %
- Taxe foncière sur le bâti : 37,73 %

- BUDGETS PRIMITIFS 2018 :

Le Conseil Municipal examine et vote, à l'unanimité, les budgets primitifs proposés pour l'exercice 2018 qui se présentent comme suit :

A) Budget général :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses prévues 581 400 €
- Recettes prévues 622 576 €
- Excédent antérieur 158 824 €
- Total des recettes 781 400 €
- Fonds libres dégagés
pour l'investissement 200 000 €

- Section d'investissement :

- Dépenses prévues 402 515 €
- Déficit antérieur 84 850 €
- Total des Dépenses..... 487 365 €
- Recettes prévues 287 365 €
- Déficit compensé par prélèvement
sur les fonds libres..... 200 000 €

Les principaux travaux d'investissement envisagés sont les suivants : la poursuite de l'achat de terrains pour une réserve foncière, des travaux de voirie dont la Place de La Clochette, la poursuite des travaux de mise en sécurité et la 2^{ème} phase des trottoirs de la Grande Rue, l'achèvement du court de tennis, la réalisation d'un parking de covoiturage, l'aménagement d'un WC public accessible aux PMR, le renouvellement de foyers vétustes d'éclairage public, des mises aux normes électriques dans les bâtiments communaux, l'achat d'un camion benne pour les services techniques, et de matériels divers.

B) Budget Assainissement :

- Section d'exploitation :

- Dépenses prévues 48 174 €
- Recettes prévues 50 517 €
- Excédent antérieur 21 409 €
- Total des recettes 71 926 €
- Fonds libres dégagés
pour l'investissement 23 752 €

- Section d'investissement :

- Dépenses prévues 154 473 €
- Excédent antérieur 101 959 €
- Recettes prévues 28 762 €
- Total des recettes 130 721 €
- Déficit compensé par prélèvement
sur les fonds libres..... 23 752 €

C) Budget Commerce Rural :

- Section de fonctionnement :
- Dépenses prévues 12 744 €
- Excédent antérieur 9 752 €
- Recettes prévues 20 024 €
- Total des recettes 29 776 €

- Fonds libres dégagés
pour l'investissement 17 035 €

- Section d'investissement :

- Dépenses prévues 399 355 €
- Déficit antérieur 1 €
- Total des dépenses 399 356 €
- Recettes prévues 382 321 €
- Déficit compensé par prélèvement
sur les fonds libres 17 035 €

La section d'investissement concerne la construction du commerce multiservices en cours.

D) Budget Lotissement Les Tilles :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses prévues 173 840 €
- Recettes prévues 158 664 €
- Excédent antérieur 15 176 €
- Total des recettes 173 840 €

- Section d'investissement :

- Dépenses prévues 105 324 €
- Déficit antérieur 83 201 €
- Total des dépenses 188 525 €
- Recettes prévues 188 525 €

- **COMMERCE MULTISERVICES** :

Le Maire et l'Adjointe, Catherine BERTRAND, rendent compte de l'avancement des travaux.

Des avenants ont été signés par le Maire, dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal, avec les entreprises :

- THIMON pour le lot N° 2, d'un montant en plus-value de 729,60 € HT soit 875,52 € TTC, pour le garnissage du vide de mur entre le mur brique de la construction nouvelle et le mur pierre de la propriété voisine ; (DECISION N° 2018-3 du 05 mars 2018)

- LES FERMETURES BRESSANES, pour le lot N° 4, pour un montant en moins-value de 1 083,78 € HT, soit 1 300,54 € TTC pour le remplacement d'un rideau métallique ; (DECISION N° 2018-4 du 05 mars 2018)

- BOURDON, pour le lot N° 3, pour un montant en plus-value de 1 553 € HT, soit 1 863,60 € TTC pour les travaux relatifs à la nécessité d'étanchéité avec le mur existant avec la propriété voisine ; (DECISION N° 2018-5 du 22 mars 2018)

- **ECLAIRAGE PUBLIC** :

Le Conseil Municipal accepte la proposition de remplacement de 26 luminaires, 9 candélabres et 4 prises guirlandes par de nouveaux ensembles équipés de luminaires LED, dans la Grande Rue, et la contribution communale demandée par le SYDESL estimée à 10 514 € HT sur une dépense de 26 010 € HT. Cette opération sera inscrite dans le cadre du programme des CEE-TEPCV mené par la Communauté de Communes du Clunisois.

Le Conseil décide également le renouvellement de 4 bornes lumineuses vandalisées le long du sentier piétonnier Route de Cluny : la contribution communale demandée par le SYDESL pour le modèle retenu est de 570 € TTC l'unité.

- **CHANTIERS ET DOSSIERS EN COURS** :

- WC publics place de la Clochette : La mission de maîtrise d'œuvre complète relative aux travaux de réaménagement, pour un montant de 800 € HT soit 960 € TTC, a été acceptée par le Maire, dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal (DECISION N° 2018-6 du 22 mars 2018).

Le Maire présente les résultats de la consultation faite auprès des entreprises de la construction du commerce. Le montant total des offres, après négociation, est de 13 809,33 € soit 16 571,20 € TTC.

- Voirie : Une réunion avec l'ATD et le maître d'œuvre INGEPRO a permis de lister l'ensemble des travaux vus antérieurement en commission qui feront l'objet d'une consultation. Le contrat avec INGEPRO fera l'objet d'une décision du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal.

L'aire de covoiturage sur la parcelle F943 qui permettra le stationnement de 12 véhicules est à l'étude. Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local). La signalétique de cette aire est à la charge de la Communauté de Communes.

- VENTE DE BOIS :

Le Maire présente le contrat d'approvisionnement de la Société Gaillard-Rondino, proposé par l'ONF. Le Conseil Municipal décide de valider le choix proposé par l'ONF de vendre sur pied par contrat négocié de gré à gré, les bois des parcelles inscrites à l'état d'assiette 2018 N° 7a, 8a (bordant la route de Flagy) et 9a (bois d'Angoin) avec cette entreprise et tout nouvel acquéreur pouvant contractualiser avec l'ONF pour les mêmes types de produits. Il s'agit de pins noirs et douglas, pour un volume d'environ 200 m³.

- ACHAT CAMION BENNE :

Le Conseil Municipal décide l'achat d'un camion benne pour les services techniques et charge le Maire de présenter une offre dans le cadre d'une prochaine vente aux enchères ou toute autre proposition pouvant convenir.

- LOCATIONS TERRAINS :

Suite à l'acquisition de terrains dans le cadre de la constitution d'une réserve foncière, le Conseil Municipal décide la location des parcelles acquises et autorise le Maire à signer les baux à intervenir :

- Avec le GAEC de la Guye pour les parcelles N° C53 (ex Gilbertas de 1560 m²), N° C54 (ex Lapray de 1320 m²), N° C55 (ex Descombes de 3170 m²), N° C56 (ex Ehpap de 3050 m²) d'une superficie totale de 9100 m², au prix à convenir avec l'exploitant ;
- Avec le GAEC Delorme pour les parcelles N° C52 (ex Nonin de 3070 m²) et C723 (parcelle communale déjà en cours de bail précaire d'une superficie de 2ha 23 a 73 ca) ;
- Pour les 6 nouvelles parcelles bornées (C730 à C735) à La Fouletière, le long de la rue des Ravarys, (ex Lapray de 5991 m²) après réalisation de la clôture par le GAEC Delorme auquel l'indemnité d'éviction, prévue à l'acte d'achat, sera versée.

- DICTIONNAIRES AUX CM2 :

Sur demande de la Trésorerie, le Conseil Municipal confirme, par délibération, la décision prise depuis 20 ans, d'attribuer un dictionnaire à chaque élève de CM2 quittant l'école primaire pour le collège.

- QUESTIONS DIVERSES :

- Le Maire soumet au Conseil Municipal une proposition de participation financière, (inférieure à celle appliquée actuellement de 800 € par enfant dans le cadre des dérogations scolaires), des communes extérieures pour l'inscription d'un enfant à l'école publique de Salornay dans le cas où l'un des parents exerce une activité professionnelle sur la commune. Le Conseil Municipal fixe ce montant à 600 € par enfant.
- Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'une association sportive de Cluny pour la mise à disposition d'une salle communale pour l'exercice d'une activité de gymnastique, le mercredi matin, suite à la reprise du local utilisé, pour les besoins du collège de Cluny. Des activités de de type étant proposées par l'association locale « La Courte Echelle », et les locaux communaux devant être réservés aux besoins des associations locales, le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette demande.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 15 mai 2018 à 18 heures 30.